



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le Préfet de région

Direction régionale des
affaires culturelles

à

Service régional de
l'archéologie

Préfecture de Charente
Bureau de l'environnement

Affaire suivie par :
Héloïse BRICCHI-DUHEM
05 49 36 30 43

7-9 Rue de la Préfecture
CS 92301
16023 ANGOULÊME CEDEX

heloise.bricchi-duhem@culture.gouv.fr

Références : IA0160011800012-1

Poitiers, le 23 novembre 2018

Objet : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement
Références : ABZAC (CHARENTE), La Croix aux Loups - carrière
IA0160011800012
Votre courrier du 9 novembre 2018
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 9 novembre 2018.

Je dispose d'un délai de 2 mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatrice Régionale de l'Archéologie

Nathalie FOURMENT